

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T090-2025

**Portant réglementation temporaire de circulation, de stationnement et d'occupation du domaine public,
place de la Flette, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 03 juin 2025 de Monsieur SCHLICK Martin, pour la société EUROVIA LYON, pour le grenailage de la voirie place de la Flette,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation, le stationnement et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement sur le contournement de la place de la Flette seront interdit pendant les travaux de voirie de la place de la Flette.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du 10 juin 2025 pour une durée de 15 jours calendaires (2 jours de travaux sur la période).

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société EUROVIA LYON est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

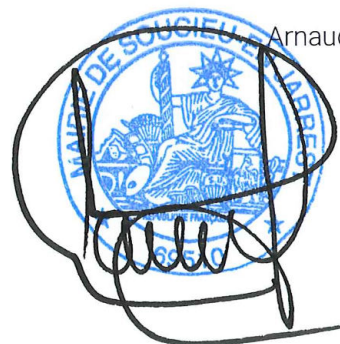
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société EUROVIA LYON, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur SCHLICK Martin

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 03 juin 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : 05/06/25